

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00503

CONTRAT DE RIVIERE ONDAINE LIZERON - CONVENTION EN VUE DU DEPOT DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-0201905030

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

**CONTRAT DE RIVIERE ONDAINE LIZERON - CONVENTION EN VUE DU DEPOT
DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LE PROGRAMME DE
RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE**

Par délibération en date du 03 mai 2018, le Bureau Métropolitain a autorisé le lancement de l'opération de restauration et d'entretien de la ripisylve de l'Ondaine via une procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) réalisée conjointement avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat et la Communauté de Communes Loire Semène.

Or, après complément de dossier demandé par le service instructeur (Direction Départementale des Territoires), il apparaît nécessaire de signer une convention de coopération intercommunale entre les trois différents maîtres d'ouvrages cités ci-dessus, pour confier un mandat à Saint-Etienne Métropole afin de déposer la DIG.

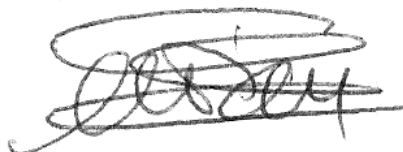
Ce document vient en complément de la convention d'entente approuvée en juin 2019 qui ne permet pas de donner ce mandat.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de coopération intercommunale entre Saint-Etienne Métropole, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et la Communauté de Communes Loire Semène,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ci-jointe.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

